



Novembre 2019



124, c'est le nombre de jours en restriction des usages de l'eau au niveau crise (niveau maximal des restrictions) dans le département de Loir-et-Cher en 2019, en particulier sur les zones d'alerte du Cher, du Beuvron Masse et des affluents de la Loire, du 5 juillet au 5 novembre 2019.

Du fait d'un fort déficit pluviométrique au début de l'été, du niveau des nappes historiquement bas et d'une canicule très précoce, la situation de la ressource en eau disponible a été exceptionnellement critique en Loir-et-Cher en 2019.

La gestion des usages de l'eau dans le département est arrêtée par le préfet de département. Ce dernier fixe par arrêté-cadre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau. Ces mesures visent à assurer l'exercice des usages prioritaires, plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques. Les mesures sont progressives, limitées dans le temps et proportionnées aux différents usages.

Le constat de la nécessité de mettre en œuvre les mesures de limitation se fonde sur le franchissement de seuils en débit sur les rivières :

- premier niveau : le débit seuil d'alerte (DSA),
- second niveau : le débit seuil d'alerte renforcée (DAR)
- troisième niveau : le débit de crise (DCR).

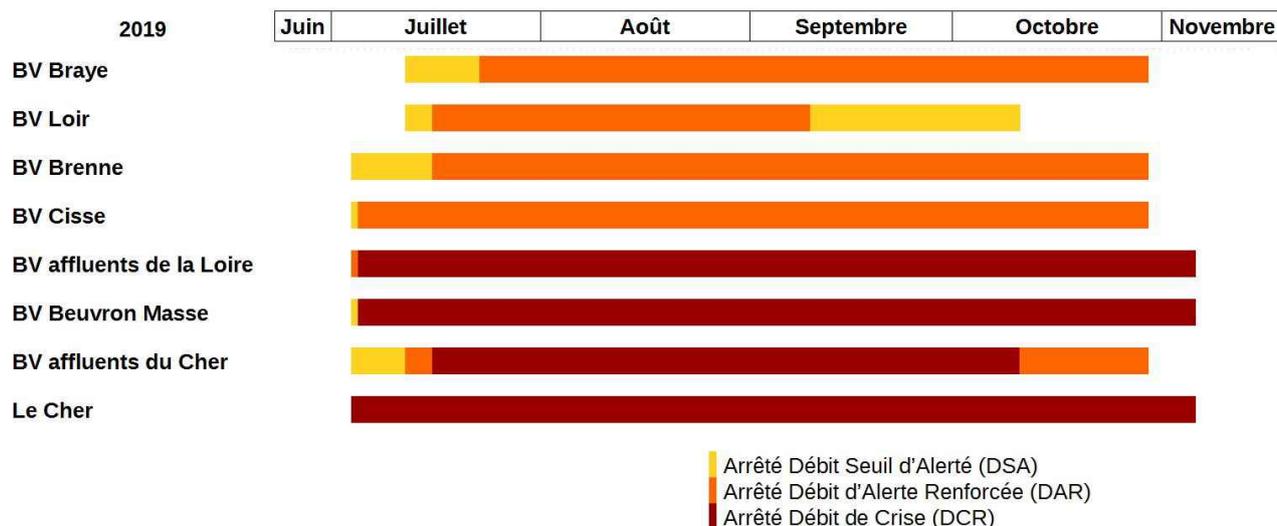
Le Préfet de département prend alors, au vu de l'appréciation de la situation, en fonction des débits des cours d'eau, un arrêté de constat de franchissement de seuil et de restriction d'usage de l'eau. Les mesures sont adaptées à chaque situation sur les secteurs hydrographiques concernés, dans la limite des mesures figurant dans l'arrêté-cadre.

Lorsque le débit de crise est atteint, seuls les exigences de la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, l'alimentation en eau potable et les besoins du milieu naturel peuvent être satisfaits. Pendant cette période, la plupart des autres usages de l'eau sont alors interdits sauf dérogations, pour pouvoir satisfaire ces usages prioritaires.

Pour en savoir plus :

- <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> pour connaître en temps réel la situation à l'échelle infra-départementale en cas de sécheresse et consulter les arrêtés et les niveaux des restrictions de l'usage de l'eau.

Période et niveau de restriction des usages de l'eau, sur chacun des bassins versants du Loir-et-Cher en 2019



Situation hydrologique du Loir-et-Cher au 16 juillet 2019



Zones d'alerte des bassins hydrographiques Loir-et-Cher

